



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 829

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6^e jour du mois de juin 2022, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 829 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 642 ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :	
Avis de motion et adoption d'un projet de règlement	4 avril 2022
Assemblée publique de consultation	28 avril 2022
Adoption du règlement	6 juin 2022
Certificat de conformité de la MRC des Chenaux	16 juin 2022

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 20 juin 2022.

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier